



## Avis d'appel à candidatures

Sélection de candidats en vue de l'étude pour la réalisation de trois œuvres artistiques sur trois sites, dans le cadre de la commande artistique en vallée du Thouet, liée à la création d'un parcours artistique valorisant les points de vue sur le Thouet.

2ème tranche (2020/2021) // Saint-Généroux, Airvault, Saint-Loup-sur-Thouet (Deux-Sèvres).

### CONTEXTE

Le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet souhaite poursuivre un ambitieux programme de commande d'œuvres d'art contemporain, en partenariat avec le centre d'art La Chapelle Jeanne d'Arc de Thouars et le Grand Huit, association des écoles d'art publiques de Nouvelle-Aquitaine. L'étude 2020 relative à la tranche 2 doit intégrer dans la réflexion, l'ensemble d'un programme composé de 9 sites proposés en tranche 1 (réalisé en 2017/2019) et 3 (2021/2023). L'engagement du centre d'art de Thouars, des écoles d'art et la création d'un dispositif de professionnalisation spécifique ainsi que le travail engagé avec les collectivités constitue une phase d'expérimentation de la démarche qui est le matériau de la commande. Il s'agit plus largement de pédagogie, de professionnalisation, d'expérimentation et de développement vertueux du territoire.

### SPECIFICITE DU PROGRAMME

L'artiste lauréat sera assisté, sur le temps de la commande, par un ou une diplômé/e de l'une des écoles supérieures d'enseignement artistique public de la Nouvelle-Aquitaine. Ce diplômé ou cette diplômée sera soutenu dans son action par une bourse expérimentale versée par l'association de ces écoles. Les écoles d'art s'engagent, dans le cadre de leur projet d'orientation générale, à développer un dispositif de professionnalisation. Il sera accompagné d'actions de valorisation, visant à faire de cette expérience inédite, un modèle prospectif de collaboration entre les opérateurs du territoire et des artistes de différentes générations. La participation des écoles consistera en la mise en place d'une bourse et d'une plateforme expérimentale devant doter le diplômé d'une véritable professionnalisation en regard du travail d'un artiste dans le cadre d'une commande de terrain.

### BUDGET PREVISIONNEL

Le montant réservé à cette opération dans sa phase d'étude est de 15 000€ TTC (soit 5 000€ TTC / artiste - 3 études confiées à 3 artistes retenus). Le montant prévu pour la phase de réalisation est de 100 000€ TTC. Les étapes de ce programme sont présentées pour avis au conseil national des œuvres dans l'espace public dans le domaine des arts plastiques.

Date limite de réception des candidatures : **30 septembre 2020 à 12h**

Sélection par le comité artistique de 3 artistes pour la phase d'étude : **octobre 2020**

Remise des études par les 3 artistes : **fin janvier 2021**

### RENSEIGNEMENTS

Cet appel à candidatures et le règlement de la consultation sont téléchargeables sur le site :

[www.marchesonline.com](http://www.marchesonline.com) et [www.valleedouthouet.fr](http://www.valleedouthouet.fr)

Les informations relatives à la tranche 1 sont consultables sur :

<https://www.valleedouthouet.fr/parcours-artistique-en-vallee-du-thouet.html>